



ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Décision n° N 2021.08

DECISION N° N 2021-08 DU 16 JUIN 2021 PORTANT FIN DE FONCTION A L'ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Le Président

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8,

Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision n° N 2021-05 du Président de l'Établissement Français du Sang en date du 27 mai 2021 nommant Monsieur Xavier ORTMANS aux fonctions de Secrétaire Général par intérim de l'Établissement de Transfusion Sanguine Ile-de-France,

DECIDE

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Secrétaire Général par intérim exercées par Monsieur Xavier ORTMANS au 30 juin 2021.

Article 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'EFS.

Fait le 16 juin 2021,

M. François TOUJAS
Président de l'Établissement Français du Sang